

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE  
CENTRALE

CONSEIL DES MINISTRES



SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES  
DE L'UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE FINAL

La session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC) s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2016 au Centre des Conférences Internationales de SIPOPO à Malabo (République de Guinée Équatoriale), sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'État à la Présidence, Chargé de l'Intégration Régionale de la Guinée Équatoriale, Président en exercice dudit Conseil.

Ont pris part aux travaux, les Ministres ou Représentants des États membres ci-après :

**Pour la République Centrafricaine :**

- Monsieur **Charles Armel DOUBANE**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Centrafricains de l'Etranger ;
- Monsieur **Henri-Marie DONDRA**, Ministre des Finances et du Budget ;

**Pour la République du Congo :**

- Madame **Ingrid EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale ;

**Pour la République Gabonaise :**

- Monsieur **Régis IMMONGAULT**, Ministre du Développement Durable, de l'Économie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective ;
- Monsieur **Christian MAGNAGNA**, Ministre du Budget et des Comptes Publics ;

**Pour la République de Guinée Équatoriale :**

- Monsieur **Miguel ENGONGA OBIANG EYANG**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur **CESAR AUGUSTO MBA ABOGO**, Secrétaire d'Etat chargé du Programme de Guinée Equatoriale Horizon 2020 ;
- Madame **Milagrosa OBONO ANGUE**, Secrétaire d'Etat chargée du Trésor Public.

**Pour la République du Tchad :**

- Monsieur **DJIDI BICHARA HASSANE**, Ministre de l'Economie et du Commerce ;

**Pour la République du Cameroun :**

Monsieur **Lazare MPOUEL BALA**, Ambassadeur du Cameroun en République de Guinée Equatoriale, Plénipotentiaire.

Le Président de la Commission, Monsieur **Pierre MOUSSA**, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Participaient également aux travaux :

- le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- le Premier Président de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- le Président du Parlement Communautaire ;
- le Président de la BDEAC ;
- le Président de la COSUMAF ;
- le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC.

Enfin, étaient présents à cette session, les premiers Responsables des Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la Communauté ainsi que les membres du Comité Inter-États.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution du Président de la Commission et le discours de circonstance du Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEAC.

Après avoir adopté son ordre du jour, le Conseil des Ministres a pris connaissance du compte rendu des travaux du Comité Inter-États, préparatoires à sa session et tenus du 27 au 30 juin 2016 à Malabo.

Le Conseil des Ministres a ensuite adopté le procès-verbal de sa 30<sup>ème</sup> session ordinaire tenue le 16 janvier 2016 à Djibloho, République de Guinée Equatoriale.

Statuant sur la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC lors de sa 12<sup>ème</sup> Session Ordinaire tenue le 06 mai 2015 à Libreville (Gabon), le Conseil des Ministres s'est félicité de son état d'avancement. En ce qui concerne en particulier la question de la relocalisation des structures communautaires à Bangui, le Conseil des Ministres a pris acte de l'engagement de la République centrafricaine à créer les conditions d'un retour urgent de l'Ecole Inter-Etats des Douanes (EIED) à son Siège.

Ensuite, le Conseil des Ministres a suivi avec une attention particulière la présentation faite par le Cabinet Performances Group, de l'ensemble des cinq (5) propositions visant à finaliser le Programme des Réformes Institutionnelles (PRI) et à donner un nouveau souffle à la CEMAC. A l'issue des échanges, le Conseil des Ministres a décidé :

- 1- d'autonomiser les Ecoles Communautaires sur une période de transition de trois (3) ans ;
- 2- de décrocher le financement des Ecoles de formation du mode actuel de financement des institutions communautaires ;
- 3- d'harmoniser à cinq (5) ans ou à sept (7) ans la durée des mandats des dirigeants dans l'ensemble des institutions - sous réserve des clauses de conventions particulières liant la Communauté - cette proposition devant être soumise à la décision des Chefs d'Etat ;
- 4- d'assurer une rotation équilibrée entre les six (6) Etats membres de la Communauté, des six (6) institutions communautaires suivantes : Commission de la CEMAC, BEAC, BDEAC, Cour de Justice, Cour des Comptes et Parlement communautaires ;
- 5- d'assurer une rotation automatique des postes pour les onze (11) autres institutions (COBAC, COSUMAF, CEBEVIRHA, PRASAC, Carte Rose CEMAC, OCEAC, CCPAC-INTERPOL, CPAC, GABAC, ASSA-AC, CICOS), en tenant compte de la capacité contributive réelle de chaque Etat au budget de la Communauté ;
- 6- de rationaliser le processus de sélection des premiers Responsables des institutions communautaires ;
- 7- de solliciter, auprès de la Conférence des Chefs d'Etat, des orientations pour la date de démarrage de l'ensemble des nouveaux mandats ;
- 8- d'adopter l'élection des députés du Parlement communautaire au suffrage universel indirect ;

- 9- de désigner et de nommer les Juges de la Cour de justice et de la Cour des comptes à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de procéder à leur installation immédiate.  
Pour la Commission, cette installation implique l'indemnisation des Juges sortants de l'actuelle Cour de Justice de la CEMAC par le paiement de leurs droits acquis non budgétisés pour l'exercice actuel ;
- 10- de mettre en place une commission ou de recruter un cabinet à l'effet de procéder à la révision des textes communautaires, incluant les amendements proposés et validés par le Conseil des Ministres.

Au plan des mesures individuelles, le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes à l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC) :

- service de Contrôle Financier : Mr PENDEORO BOLLO Florin Edgar, de nationalité centrafricaine ;
- service de la Comptabilité : Mr HARA Dieudonné, de nationalité tchadienne.

Poursuivant ses travaux, le Conseil des Ministres a délivré des agréments aux Professionnels libéraux des douanes, de la comptabilité et de la fiscalité ainsi qu'aux auxiliaires de transport maritime et des Transporteurs routiers Inter-Etats de marchandises diverses.

Prenant connaissance du compte rendu des travaux du Comité de Gestion du Fonds de Développement de la Communauté (FODEC), le Conseil des Ministres a réitéré l'invitation faite aux Etats membres concernés, de concert avec la BEAC, de procéder au remboursement de l'avance consentie à la Centrafrique, d'un montant de 4.000.000.000 F CFA ; cette somme ayant été inscrite au budget du FODEC pour l'exercice 2016.

Au titre des divers, le Conseil des Ministres a exhorté les Etats membres de la CEMAC susceptibles de présenter une candidature au poste de Directeur Général de l'ASECNA, d'entreprendre des consultations diplomatiques bilatérales en vue d'une candidature unique de la Communauté à ce poste. En outre, il a engagé les Etats de la CEMAC à se concerter pour la présentation d'une candidature unique au poste de Directeur de Département Afrique du Fonds Monétaire International (FMI), revenant de plein droit à l'Afrique Centrale.

Sur la question du remplacement des cinq (05) membres du Gouvernement de la BEAC dont les mandats sont arrivés à leur terme, le Conseil des Ministres a invité les Etats à engager des procédures internes en vue de proposer de nouvelles candidatures avant la prochaine Conférence des Chefs d'Etat.



Le Conseil des Ministres a invité le Président de la Commission, en concertation avec la Présidence en exercice de la Communauté, à œuvrer en vue de la formulation des propositions pour la reconnaissance des efforts fournis par les ressortissants de la CEMAC dans le cadre des réformes.

Enfin, le Conseil des Ministres a décidé de l'harmonisation du régime des indemnités de fin de mandat des responsables des structures communautaires.

Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a adressé ses remerciements au Président de la République de Guinée Équatoriale, Son Excellence Monsieur Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, au Gouvernement et au Peuple de la Guinée Équatoriale pour l'accueil chaleureux et la sollicitude témoignée pendant leur séjour à Malabo.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

Commencée à 12 heures 05 minutes, la session s'est achevée à 17 heures 30 minutes.

Malabo, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

LE PRÉSIDENT



  
Baltasar ENGONGA EDJO'O